Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260924-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-24
Approbation de la doctrine d'emploi de la police municipale

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260924-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-24

Police municipale

APPROBATION DE LA DOCTRINE D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE

Rédacteurs : Anouk Nabec – Fabrice Asson
Rapporteur : Monsieur le Maire

La doctrine d'emploi du service de police municipale constitue le socle de la politique publique de tranquillité et de sécurité fixé par le Maire et le Conseil municipal. Elle définit la ligne directrice du service en fonction de la volonté politique en réponse aux attendus de la commune et de ses administrés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la doctrine d'emploi de la police municipale.

La doctrine d'emploi désigne le cadre de l'orientation stratégique et opérationnelle fixée par le Maire pour définir les missions, les moyens à disposition des agents, ainsi que le fonctionnement du service de police municipale.

Dans un esprit d'exemplarité et de responsabilité des missions de police, le Ministère de l'Intérieur a manifesté le souhait que soit présentée, au sein des conseils municipaux, une doctrine d'emploi concernant l'activité de ce service.

Une première partie encadre le statut et l'emploi des agents du service, tandis que la seconde se concentre sur les conditions de fonctionnement et les partenariats inter-institutionnels.

La doctrine d'emploi précise l'ensemble des moyens de protection, de défense et d'alerte à la disposition des agents du service de police municipale.

La police municipale de Gouesnou privilégie la prévention et axe ses missions vers une réponse à des problématiques locales. Elle intervient essentiellement autour de 5 axes prioritaires :

- Police de proximité ;
- Interventions de voie publique ;
- Protection des personnes et des biens ;
- Actions de prévention et protection des publics vulnérables ;
- Lutte contre les infractions routières, les comportements déviants et addictifs.

Ce dispositif permettra à la Ville de poser un cadre à toutes les activités du service, tout en répondant aux enjeux en matière de qualité de service offert à la population.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de doctrine d'emploi de la police municipale.

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260924-DE

Annexe :

- Doctrine d'emploi de la police municipale de Gouesnou

Avis de la commission plénière du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850